



**DECISION**

**Concernant la signature de contrats de cession  
de droits de représentation**

---

**/CBG  
D SG N° 10.043**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

**DECIDE**

- de signer des contrats de cession de droits de représentation pour les spectacles suivants :

**E** avec l'association « Harmonie Départementale de la Charente Maritime », dont le siège social est situé 15 Rue de la Vendée – Choupeau – 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, pour un concert qui aura lieu le samedi 11 septembre 2010, à 18 H 00, au Kiosque de Pontaillac, pour un montant de 1.100 €

- d'imputer la dépense au budget communal nature 62328 – fonction 336.

**E** avec l'association Ensemble Mille e Tre-La Compagnie de l'Arène, dont le siège social est situé 32 allée des Mimosas – 17200 ROYAN, pour un spectacle « Don Quichotte ou la Folie d'aimer » qui aura lieu le vendredi 12 novembre 2010, à 20 H 30, à la salle municipale de spectacle de ROYAN, pour un montant de 4.950 €

**E** avec La Scène à Paris, dont le siège social est situé 9 Rue Jacques Kablé – 75018 PARIS, pour un spectacle « Les Précieuses Ridicules » de Molière, qui aura lieu le mardi 7 décembre 2010, à 14 H 30 et à 20 H 30, à la salle municipale de spectacle de ROYAN, pour un montant de 8.000 €

**E** Avec ProQuartet, Centre Européen de Musique de Chambre, dont le siège social est situé 9 Rue Geoffroy l'Asnier – 75004 PARIS, pour un concert du Trio Arcadis qui aura lieu le vendredi 14 janvier 2011, à 20 H 30, à la salle municipale de spectacle de ROYAN, pour un montant de 2.637,50 €

- E** Avec ProQuartet, Centre Européen de Musique de Chambre, dont le siège social est situé 9 Rue Geoffroy l'Asnier – 75004 PARIS, pour un concert du Quatuor Anches Hantees qui aura lieu le 13 février 2011, à 20 H 30, à la salle municipale de spectacle, pour un montant de 3.165 €
- E** Avec l'Association pour un Orchestre Régional, dont le siège social est situé au 9 Rue du Général Berton – BP 422 – 86011 POITIERS CEDEX, pour un concert de l'Orchestre Poitou-Charentes – Formation Mozart qui aura lieu le jeudi 17 mars 2011, à 20 H 30, à la salle « Saintonge » du Palais des Congrès de ROYAN, pour un montant de 5.000 €;

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 19 août 2010

Fait à Royan, le 17 août 2010  
Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN